

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 septembre 1973

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES SUBSIDES—DÉSIGNATION DU LUNDI 10 SEPTEMBRE
COMME JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais confirmer ma déclaration d'hier voulant que lundi soit un jour réservé à l'opposition.

M. Bell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme le leader du gouvernement doit nous quitter, nous tenons à lui souhaiter bon voyage, mais nous aimerions savoir qui il a choisi pour rejeter toutes nos demandes pendant son absence.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE AUX
GRAINS FOURRAGERS, AUX EXPORTATIONS DE BŒUF ET
AUX PRIX DU BLÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre en vue de présenter une motion sur une question jugée urgente et d'une nécessité pressante, c'est-à-dire la confusion et l'incertitude qui règnent dans l'industrie agricole au Canada par suite des politiques équivoques et insuffisantes du gouvernement et de l'application de ces politiques aux grains de provende, aux exportations de bœuf et aux prix du blé. Je propose, appuyé par le député de Huron (M. McKinley):

Que la Chambre demande au ministre de l'Agriculture et au ministre chargé de la Commission du blé de comparaître devant le comité de l'agriculture de la Chambre des communes, afin de dissiper la confusion causée par les politiques équivoques du gouvernement en matière de provendes, de soutien du blé et d'embargos sur le bœuf.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence demandera s'il y a consentement unanime, mais, auparavant, je rappellerai au député de Lisgar et à tous les autres députés qu'il faut surveiller de près la forme de ces motions, car, en vertu de nos usages, il n'y a aucune possibilité de répondre aux allégations ou aux accusations que peuvent renfermer la

motion ou l'exposé des motifs. Les députés devraient faire preuve de discipline et de vigilance en s'assurant que ces motions ne sont pas présentées sous une forme trop clairement dialectique. De tout façon, je demanderai si la Chambre donne son consentement unanime à la motion du député de Lisgar. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

LA POLLUTION

LES GRANDS LACS ET LES COURS D'EAU PRINCIPAUX—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, étant donné les problèmes que la pollution ne cesse de causer non seulement aux Grands lacs mais aussi à nos fleuves et rivières, ainsi que la lenteur apparente à remédier à cette très grave situation, je demande à la Chambre la permission de présenter, conformément à l'article 43 du Règlement, et avec l'appui du député de York-Est (M. Arrol), la motion suivante:

Que la Chambre charge le gouvernement d'intervenir immédiatement pour mettre un frein à la pollution croissante de nos lacs, rivières et cours d'eau, et d'insister auprès du gouvernement des États-Unis pour qu'il devance le programme de nettoyage des lacs Érié et Ontario auquel il s'est engagé.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX JEUNES

MODIFICATIONS PRÉVOYANT L'AUGMENTATION DES
PRESTATIONS

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le bill C-223, tendant à modifier la loi sur les allocations familiales et la loi sur les allocations aux jeunes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)